

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 25 ET 26 JUILLET 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

APPROVU DI U BUGETTU SUPPLEMENTARE DI A
CULLETTIVITÀ DI CORSICA PER L'ESERCIZIU 2024

APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE POUR L'EXERCICE 2024

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Rapport joint en annexe



Bugettu supplementare

Budget supplémentaire

2024



INTRODUCTION	3
A. Budget Primitif 2024	4
B. Résultats constatés au CFU 2023.....	4
C. Les propositions du Budget Supplémentaire	5
1. Les recettes.....	6
1-1 Les recettes réelles de fonctionnement.....	6
a. Les recettes non ventilées	6
b. Des recettes sectorielles en hausse (+4,67 %) par rapport au BP 2024.....	7
1-2 Les recettes réelles d'investissement en légère hausse (+1,87%) par rapport au BP 2024	8
2. Les dépenses du budget 2024	9
2-1 Les dépenses réelles de fonctionnement.....	9
a. Les dépenses par chapitre fonctionnel.....	9
b. Les dépenses par nature.....	12
2-2 Les dépenses réelles d'investissement.....	14
a. Les dépenses par chapitre fonctionnel.....	14
b. Les dépenses par nature.....	16
D. Les autorisations de Programme et d'Engagement.....	16
1. Les nouvelles autorisations de programme	17
2. Les nouvelles autorisations d'engagement	19
E. La dette de la Collectivité de Corse	20
F. Les opérations d'ordre	20
G. Affectation du résultat.....	21
CONCLUSION	22

INTRODUCTION

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui a pour objet principal de reprendre les résultats constatés au Compte Financier Unique de l'exercice précédent. Il acte également les redéploiements et inscriptions complémentaires, en autorisations de programme et d'engagement, en crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Pour mémoire lors de la session du mois de juin dernier, l'Assemblée de Corse a adopté le CFU 2023 constatant un résultat cumulé pour 2023 de **15 770 058,77 €**.

Sur la base de ce résultat, le Conseil Exécutif a fait le choix de consacrer cet excédent de fonctionnement reporté pour poursuivre son action dans les domaines prioritaires notamment sur les périmètres du social, de la culture, de la jeunesse et du sport mais également dans l'administration générale.

Ainsi, l'inscription de nouvelles dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 19,220 M€, soit une évolution de +1,81 % par rapport au BP 2024, concerne essentiellement les secteurs liés à la santé et l'action sociale (+4,480 M€), à l'APA (+4,830 M€) aux ressources humaines (+5,610 M€), ainsi que le volet culture, vie sociale, jeunesse et sport (+2 M€).

On peut également noter l'inscription de nouvelles dépenses réelles d'investissement pour 13 M€, soit une augmentation de +3,26 % par rapport au BP 2024. Elles concernent essentiellement le secteur de l'aménagement du territoire et le soutien aux communes (+10 M€), ainsi que l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage (1 M€) et la culture et le patrimoine (1 M€).

A. Budget Primitif 2024

Pour mémoire, l'équilibre du BP 2024 s'établissait conformément au tableau ci-dessous, avec un emprunt d'équilibre de 118,846 M€ :

BP 2024	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 037 429 413,33	1 192 702 607,56	385 493 231,00	230 220 036,77
ventilées	993 153 578,33	106 227 800,14	331 436 300,00	84 874 124,77
non ventilées	44 275 835,00	1 086 474 807,42	54 056 931,00	145 345 912,00
dont Emprunt d'équilibre				118 845 912,00
Opérations d'ordre	173 273 194,23	18 000 000,00	61 500 000,00	216 773 194,23
<i>Dont virement de section</i>	<i>14 751 765,23</i>			<i>14 751 765,23</i>
Reprise Résultat				
Affectation au 1068				
TOTAL	1 210 702 607,56	1 210 702 607,56	446 993 231,00	446 993 231,00
TOTAL GENERAL	Dépenses	1 657 695 838,56	Recettes	1 657 695 838,56

B. Résultats constatés au CFU 2023

La décomposition des résultats consolidés au 31/12/23 est la suivante :

	Budget principal
Résultat exercice section de fonctionnement	155 346 368,13
Résultat reporté	20 832 253,92
Résultat de fonctionnement (a)	176 178 622,05
Résultat exercice section d'investissement	- 41 579 303,51
Résultat reporté	- 118 829 259,77
Solde d'exécution (b)	- 160 408 563,28
Résultat	15 770 058,77

Lors du vote du budget supplémentaire, l'Assemblée de Corse sera amenée à se prononcer sur l'affectation du résultat de 2023, soit **176 178 622,05 €**.

Ce résultat viendra couvrir prioritairement le besoin de financement de **160 408 563,28 €** en section d'investissement.

Le solde de **15 770 058,77 €** peut être affecté selon la décision de l'Assemblée en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire à la section d'investissement (compte 1068).

Il est proposé à l'Assemblée de Corse de reporter en section de fonctionnement (R002) le solde de **15 770 058,77 €**.

C. Les propositions du Budget Supplémentaire

Le budget supplémentaire 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à 517,329 M€, dont 63 % en opérations d'ordre, portant le montant total du budget 2024 à 2,175 Mds€ soit une hausse de +31,21 % par rapport au budget primitif. Pour mémoire, en 2023, il s'établissait à 2,061 Mds€.

BS 2024	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	19 220 000,00	12 149 941,23	13 000 000,00	4 300 000,00
ventilées	18 120 000,00	4 957 284,22	12 000 000,00	2 100 000,00
non ventilées hors emprunt	1 100 000,00	7 192 657,01	1 000 000,00	2 200 000,00
Emprunt				
Opérations d'ordre	126 700 000,00	118 000 000,00	198 000 000,00	206 700 000,00
<i>Dont virement de section</i>	<i>126 700 000,00</i>			<i>126 700 000,00</i>
Reprise Résultat		15 770 058,77	160 408 563,28	
Affectation au 1068				160 408 563,28
TOTAL	145 920 000,00	145 920 000,00	371 408 563,28	371 408 563,28
TOTAL GENERAL	Dépenses	517 328 563,28	Recettes	517 328 563,28

BP + BS 2024	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 056 649 413,33	1 204 852 548,79	398 493 231,00	234 520 036,77
ventilées	1 011 273 578,33	111 185 084,36	343 436 300,00	86 974 124,77
non ventilées hors emprunt	45 375 835,00	1 093 667 464,43	55 056 931,00	28 700 000,00
Emprunt				118 845 912,00
Opérations d'ordre	299 973 194,23	136 000 000,00	259 500 000,00	423 473 194,23
<i>Dont virement de section</i>	<i>141 451 765,23</i>		-	<i>141 451 765,23</i>
Reprise Résultat		15 770 058,77	160 408 563,28	
Affectation au 1068				160 408 563,28
TOTAL	1 356 622 607,56	1 356 622 607,56	818 401 794,28	818 401 794,28
TOTAL GENERAL	Dépenses	2 175 024 401,84	Recettes	2 175 024 401,84

Les dépenses réelles hors résultat, arrêtées à 1,455 Md€, se répartissent à hauteur 1,057 Md€ en fonctionnement et 0,398 Md€ en investissement, soit 73 % en fonctionnement et 27 % en investissement.

Les recettes réelles s'élèvent à 1,439 Md€ avec 1,205 Md€ en section de fonctionnement et 0,235 Md€ en investissement, restant stables par rapport au total BP+BS 2023 (1,446 Md€).

Le virement de section s'établit à 141,452 M€ présentant une baisse de 10 % par rapport à 2023 (PM : 157,241 M€).

1. Les recettes

Pour mémoire, au BP, elles s'établissaient à 1,658 Md€ dont 1,423 Md€ de mouvements réels.

RECETTES	Réelles	Ordre	TOTAL
Investissement	111 374 125	216 773 194	328 147 319
(dont virement de section)		173 273 194	173 273 194
Emprunt	118 845 912	-	118 845 912
Total investissement	230 220 037	216 773 194	446 993 231
Total fonctionnement	1 192 702 608	18 000 000	1 210 702 608
TOTAL GÉNÉRAL	1 422 922 644	234 773 194	1 657 695 839

1-1 Les recettes réelles de fonctionnement

Le budget supplémentaire 2024 réajuste les recettes réelles de fonctionnement, hors résultat, de +130,150 M€ et porte ainsi le montant de ces recettes à 1,341 Md€, soit une hausse de +10,75 %. Les recettes ventilées augmentent de 4,957 M€, alors que les recettes non ventilées augmentent de 7,193 M€.

	BP 2024	BS 2024	BP+BS 2024	Évolution
Recettes non ventilées	1 086 474 807	7 192 657	1 093 667 464	+0,66 %
Recettes ventilées	106 227 800	4 957 284	111 185 084	+4,67 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 192 702 608	12 149 941	1 204 852 549	+1,02 %

a. Les recettes non ventilées

Chapitre fonctionnel	BP 2024	BS 2024	BP+BS 2024	Évolution
Imposition directes	940	25 773 304	26 063 304	+1,13 %
Autres impôts et taxes	941	732 530 847	738 888 504	+0,87 %
Dotations et participations	942	319 502 826	319 934 826	+0,14 %
Opérations financières	943	7 995 195	7 995 195	0,00 %
Provisions et autres opérations mixtes	945	672 635	785 635	+16,80 %
Total général	1 086 474 807	7 192 657	1 093 667 464	+0,66 %

La fiscalité directe (chapitre 940) : +0,290 M€ soit une hausse de +1,13 % par rapport au BP

Suite à la notification par l'État du dispositif de compensation péréquée, il est possible d'ajuster à la hausse les crédits du compte 7324 au BS.

La fiscalité indirecte (chapitre 941) : +6,358 M€ soit une hausse de +0,87% par rapport au BP

On enregistre sur ce chapitre, les variations des différentes taxes par rapport au BP, constatées sur les cinq premiers mois de l'année.

- Droits de consommation sur les tabacs : +5,33 % ; +8 M€

Les hypothèses inscrites lors du BP 2024 anticipaient un ralentissement voire une baisse par rapport à 2023 des droits sur les tabacs, notamment en raison de la hausse des taxes. Si, sur la base des chiffres réalisée en 2024, les quantités de tabac consommées sont en baisse, la hausse des taxes fait plus que compenser ce phénomène. Ainsi, alors que la consommation de cigarettes a baissé de 13,91 %, son produit fiscal est en hausse de 3,89 %. Sur cette base, il est donc proposé de réajuster de +5,33 % le montant inscrit au BP 2024 ce qui correspond à +3,06 % par rapport à l'encaissé de 2023 à la même date.

- **Taxe additionnelle à la taxe de séjour : +142,86 % ; +1 M€**

Bien qu'instituée par la Collectivité de Corse depuis 2019, les montants perçus au titre de cette taxe sont relativement faibles. Les premières analyses des comptes de gestion des collectivités collectrices de cette taxe démontre qu'une partie n'a pas été totalement reversée à la Collectivité de Corse. Il est proposé d'inscrire les sommes restant dues au BS 2024 et d'émettre les titres de recettes à l'encontre des collectivités concernées.

- **Taxe sur les conventions d'assurance : +1,07 % ; +0,760 M€**

Corrélativement à la hausse des prix des assurances, les trois parts de cette taxe affichent sur les six premiers mois une hausse. Il est proposé de l'inscrire au BS.

- **Taxe annuelle sur les engins maritimes à usage personnel : +3,99 % ; +0,098 M€**

Les taxes annuelles sur les engins maritimes à usage personnel ont été supérieures pour les mois de janvier à mai cette année par rapport à l'année dernière. Il est proposé d'inscrire la différence au BS.

- **Taxe de publicité foncière et droits d'enregistrement : -4,03 % ; -3,5 M€**

Si d'une part, les taux d'intérêt ont continué d'augmenter en ce début d'année, le maintien du volume des transactions immobilières constaté en 2023 s'est effrité en ce début d'année. Il est proposé d'inscrire au BS, la baisse constatée entre janvier et mai.

La fiscalité indirecte (chapitre 942) : +0,432 M€ soit une hausse de +0,14 % par rapport au BP

Depuis 2016, les dépenses d'entretien de voirie et des bâtiments sont éligibles au FCTVA. Il est proposé d'inscrire au BS les montants attendus au titre des dépenses de 2023.

b. Des recettes sectorielles en hausse (+4,67 %) par rapport au BP 2024

Les recettes sectorielles s'élevaient au BP 2024 à 106,228 M€ en section de fonctionnement. Le BS 2024 ajuste les prévisions de +4,957 M€ (+4,67 %) pour les établir à 111,185 M€. Elles contribuent au financement des différentes politiques publiques.

Les modifications proposées sont les suivantes :

Chapitre fonctionnel		BP 2024	BS 2024	BP+BS	Évol.
Services généraux	930	6 197 000	0	6 197 000	0,00 %
Gestion des fonds européens	930-5	1 300 000	0	1 300 000	0,00 %
Sécurité	931	992 288	0	992 288	0,00 %
Enseign.,form. professionnelle, apprent.	932	2 401 000	1 800 000	4 201 000	+74,97 %
Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	933	2 824 050	0	2 824 050	0,00 %
Santé et action sociale (hors APA et RSA)	934	12 214 621	2 591 112	14 805 733	+21,21 %
APA	934-3	34 062 889	500 000	34 562 889	+1,47 %
RSA / Régularisations de RMI	934-4	34 905 326	166 172	35 071 498	+0,48 %
Aménagement des territoires et habitat	935	1 579 553	0	1 579 553	0,00 %
Action économique	936	196 500	0	196 500	0,00 %
Environnement	937	5 336 573	0	5 336 573	0,00 %
Transports	938	4 218 000	-100 000	4 118 000	-2,37 %
Total		106 227 800	4 957 284	111 185 084	+4,67 %

L'augmentation des recettes sectorielles en section de fonctionnement porte essentiellement sur :

- **L'enseignement, formation professionnelle et l'apprentissage : + 1,8 M€ :**

Il s'agit de la première partie de la recette relative à la convention PRIC 2024 (Pacte régional d'investissement dans les compétences) dont la signature avec l'Etat est prévue dans le courant du deuxième semestre 2024.

- **La santé et l'action sociale : + 2,591 M€ :**

Cela concerne le réajustement des recettes dans le secteur santé et action sociale notamment sur les recouvrements de succession et les remboursements de CESU.

- **L'Allocation personnalisée d'autonomie : + 0,5 M€ :**

L'augmentation des contrôles réalisés par les services de la CDC dans le cadre du dispositif de prise en charge de prestations en faveur des personnes en situation de handicap permet une réévaluation des recettes sur ce programme.

- **Revenus de solidarité active : +0,166 M€ :**

Il s'agit de recettes issues de la récupération de trop-versés sur des exercices antérieurs.

- **Transport : -0,1 M€ sur le compte 775 :**

Il s'agit d'une régularisation relative à l'inscription d'une prévision de cession d'immobilisation à une mauvaise imputation budgétaire dans le BP 2024.

Le produit des cessions d'immobilisations doit être prévu en recettes de la section d'investissement (Chapitre 954 / compte 024).

1-2 Les recettes réelles d'investissement en légère hausse (+1,87%) par rapport au BP 2024

Le BS 2024 présente une légère augmentation des recettes réelles d'investissement de +4,300 M€ (+1,87 %). Le montant des recettes est ainsi porté à 234,520 M€.

	BP 2024	BS 2024	BP+BS 2024	Évolution
Recettes non ventilées	145 345 912	2 200 000	147 545 912	+1,51 %
Recettes ventilées	84 874 125	2 100 000	86 974 125	+2,47 %
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	230 220 037	4 300 000	234 520 037	+1,87 %

Les recettes non-ventilées supplémentaires correspondent à l'ajustement des crédits de FCTVA aux dépenses d'investissement de 2023 avec une majoration de +2,2M€ par rapport aux crédits votés au BP 2024.

Chapitre fonctionnel		BP 2024	BS 2024	BP+BS	Évol.
Services généraux	900	78 000	0	78 000	0,00 %
Gestion des fonds européens	900-5	21 500 000	0	21 500 000	0,00 %
Sécurité	901	1 472 816	0	1 472 816	0,00 %
Enseign.,form. professionnelle, apprent.	902	3 115 275	0	3 115 275	0,00 %
Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	903	3 833 600	0	3 833 600	0,00 %
Santé et action sociale (hors RSA)	904	0	0	0	
RSA	904-4	0	0	0	
Aménagement des territoires et habitat	905	12 820 000	2 000 000	14 820 000	+15,60 %
Action économique	906	5 705 828	0	5 705 828	0,00 %
Environnement	907	2 724 050	0	2 724 050	0,00 %
Transports	908	33 624 556	0	33 624 556	0,00 %
Produits des cessions d'immobilisations	954	0	100 000	100 000	
Total		84 874 125	2 100 000	86 974 125	+2,47 %

- **L'aménagement des territoires et habitat : + 2 M€ :**

Une recette supplémentaire prévisionnelle est attendue sur le financement FSN concernant le projet de la DSP FTTH (Fibre)

- **Les transports : + 0,1 M€ :**

Il s'agit d'une régularisation relative à l'inscription d'une prévision de cession d'immobilisation à une mauvaise imputation budgétaire dans le BP 2024. Le produit des cessions d'immobilisations doit être prévu en recettes de la section d'investissement (Chapitre 954 / compte 024).

2. Les dépenses du budget 2024

Le montant des dépenses votées au Budget primitif s'établit à 1,658 Md€ réparti à hauteur de 1,423 Md€ en mouvements réels et 234,773 M€ en mouvements d'ordre.

Le montant des dépenses proposées au Budget supplémentaire s'élève à 517,329 M€ et se décompose ainsi :

- 32,220 M€ au titre des mouvements réels et mixtes ;
- 324,700 M€ au titre des mouvements d'ordre ;
- 160,409 M€ au titre de la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement reporté en D001.

Les dépenses réelles et mixtes du BS, sont réparties à hauteur de 19,220 M€ en section de fonctionnement, soit +1,85 % par rapport au BP 2024 où elles s'élevaient à 1,037 Md€.

En investissement, le montant des inscriptions s'élève à 13 M€ soit +3,37 % par rapport au BP 2024 (PM : 385,493 M€).

Les dépenses d'ordre sont réévaluées à hauteur de 324,700 M€ dont 126,700 M€ au titre du virement de section. Elles s'établissent à 559,473 M€ pour l'exercice 2024.

L'autofinancement dégagé est réévalué de 8,700 M€.

2-1 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au BS 2024 s'élèvent à 19,220 M€, réparties à hauteur de 18,120 M€ au titre des opérations ventilées et de 1,100 M€ au titre des opérations non ventilées.

a. Les dépenses par chapitre fonctionnel

Les dépenses ventilées :

Les dépenses ventilées, en augmentation de **+18,120 M€** (+1,82 %) par rapport au BP 2024, se déclinent par chapitre fonctionnel comme suit :

Chapitre fonctionnel	BP 2024	BS 2024	BP+BS 2024	% EVOL BP/BS
Services généraux - 930	247 026 994,36	5 610 000,00	252 636 994,36	2,27%
Gestion des fonds européens - 930-5	530 000,00	300 000,00	830 000,00	56,60%
Sécurité - 931	56 871 187,00	-	56 871 187,00	0,00%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage - 932	82 781 054,00	100 000,00	82 881 054,00	0,12%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs - 933	27 489 134,00	2 000 000,00	29 489 134,00	7,28%
Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) - 934	104 779 970,00	4 480 000,00	109 259 970,00	4,28%
APA - 934-3	75 114 030,00	4 830 000,00	79 944 030,00	6,43%
RSA – Régularisations de RMI - 934-4	46 047 000,00	800 000,00	46 847 000,00	1,74%
Aménagement des territoires et habitat - 935	14 832 382,97	97 500,00	14 929 882,97	0,66%
Action Economique - 936	40 266 664,00	70 000,00	40 336 664,00	0,17%
Environnement - 937	39 491 678,00	- 167 500,00	39 324 178,00	-0,42%
Transports - 938	257 923 484,00	-	257 923 484,00	0,00%
Total général	993 153 578,33	18 120 000,00	1 011 273 578,33	1,82%

Les inscriptions principales :

- **Le chapitre 930 Services généraux : + 5,610 M€**

Programmes		BS 2024
2212	Assistance technique PO - FEDER	150 000,00
2213	Italie France Maritime	50 000,00
6113	Conseil Exécutif	20 000,00
6142	Informatique	1 000 000,00
6151	Administration générale	1 500 000,00
6153	Affaires juridiques	100 000,00
6161	Salaires	2 200 000,00
6162	Médecine préventive sécurité au travail	60 000,00
6164	Formation - Déplacements agents	80 000,00
6165	Action sociale - TR - Déplacements	450 000,00
Total BS 2024 Chapitre 930		5 610 000,00

Au-delà des redéploiements au sein de ce chapitre budgétaire, les crédits supplémentaires concernent essentiellement :

- Le programme 6142 - Informatique (+ 1 M€) : pour permettre la liquidation des engagements qui seront facturés en 2024 ;
- Le programme 6151 – administration générale (+ 1,5 M€) concernant les frais de nettoyage, primes d'assurance, affranchissement, dépenses d'EDF et d'énergie ;
- Le programme 6161 – concerne les ajustements sur les dépenses liées la masse salariale (+2,200 M€).
- Le programme 6165 – actions sociales& déplacement pour 0,450 M€.

- **Le chapitre 933 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : + 2 M€**

Programmes		BS 2024
4423	Culture	1 500 000,00
4514	Aider le sport	500 000,00
Total BS 2024 Chapitre 933		2 000 000,00

Il s'agira dans le cadre du programme 4423 - culture (+1,500 M€) de poursuivre la structuration des filières culturelles (convention Onda) et le développement en faveur de la création dans le cadre de l'appel à projets « Leghje e Cumedie ».

Dans le domaine du Cinéma et de l'Audiovisuel, la Collectivité de Corse poursuit son soutien à l'émergence des talents ainsi que la création et la production audiovisuelles et cinématographiques.

De même, elle accompagne le développement des opérations d'éducation à l'image ainsi que la formation professionnelle et continue.

Les crédits de fonctionnement supplémentaires inscrits au programme 4514 – Aider le sport (+0,500 M€) permettront d'abonder les dispositifs tels que le Sporti pass, les déplacements sportifs, l'aide aux sportifs de haut-niveau et d'envisager la poursuite des dispositifs tels que les projets d'animation et de développement (Soutien aux clubs hors ANS pour projets spécifiques), Raid oxy jeunes, défis sportifs et solidaires, Ambassadeurs du sport.

○ **Les chapitres 934-9343-9344 – Santé et action sociale/APA/RSA : + 10,110 M€**

Programmes		BS 2024
5111	Social	700 000
5134	Prestations aux personnes âgées (Hors APA)	150 000
5141	Personnes handicapées	1 100 000
5151	Prestations de l'aide sociale à l'enfance	2 500 000
6165	Action sociale - TR - Déplacements	30 000
Total BS 2024 Chapitre 934		4 480 000
5123	RSA	800 000
5131	APA	4 750 000
6161	Salaires	80 000
Total BS 2024 Chapitre 934-3 et 934-4		5 630 000

Les besoins de crédits liés au chapitre 934 (+4,480 M€) résultent de plusieurs facteurs :

- le programme 5141 « personnes handicapées » : l'évolution de la réglementation en vigueur dans le champ du handicap a engendré une augmentation du public bénéficiaire de la PCH et donc un besoin de financement complémentaire. Il convient d'inscrire, dans le cadre du BS 2024, +1,100 M€ de crédits de paiements.
- la demande de budget complémentaire du programme 5151 – personnes handicapées (+2,500 M€) s'explique par une augmentation des dépenses obligatoires en raison notamment de :
 - L'augmentation du nombre de placements, notamment des « mineurs privés temporairement de leur famille ». Depuis le 1^{er} janvier 2024, 42 nouveaux accueils de MNA ont été réalisés ;
 - L'impact de la tarification des ESSMS au titre de l'année 2024 sur les prix de journée et les dotations globales (due notamment aux revalorisations salariales, inflation...) ;
 - L'augmentation des indemnités d'entretien versées aux tiers non professionnels susceptibles d'accueillir des enfants (TDC, ADBT...) et des « allocations enfants placés » ;
 - L'augmentation du nombre de familles (dégradation du tissu socio-économique, augmentation de la précarité de la situation socio-économique) sollicitant une aide financière au titre de l'aide sociale à l'enfance, notamment les « Allocations mensuelles temporaires » ;
 - L'augmentation des prises en charge de jeunes majeurs de 18 à 21 ans.

Concernant les chapitres 934-3 et 934-4 (+5,630 M€), les demandes s'expliquent de la manière suivante :

- dans le cadre du programme 5131- APA (+4,750 M€), elles permettront de couvrir l'augmentation du nombre de bénéficiaires et des besoins, les tarifs APA et PCH CESU ayant augmenté de +6% en un an.
- (+0,800 M€) permettront d'assurer les dépenses prévues sur l'allocation RSA socle et majoré, les aides alimentaires RSA, et la convention d'orientation et de moyens conclue avec les services de l'Etat pour les contrats aidés destinés aux bénéficiaires du RSA.

○ **Le chapitre 937 Environnement : -0,168 M€**

Programmes		BS 2024	
3225	SDAGE	-	67 500,00
3226	Plan Régional Santé Environnement	-	50 000,00
3223	Lutte anti vectorielle	-	50 000,00
Total BS 2024 Chapitre 937		-	167 500,00

Les modifications proposées dans le cadre du budget supplémentaire sont des réajustements /redéploiements techniques.

Les dépenses non ventilées :

Les dépenses non ventilées se déclinent par chapitre fonctionnel comme suit :

Chapitre fonctionnel	BP 2024	BS 2024	BP+BS 2024	% EVOL BP/BS
Autres impôts et taxes 941	11 500 000,00		11 500 000,00	0,00%
Dotations et participations 942	3 500 000,00		3 500 000,00	0,00%
Opérations financières 943	28 500 000,00	1 000 000,00	29 500 000,00	3,51%
Frais de fonctionnement groupes d'élus 944	675 835,00	-	675 835,00	0,00%
Provisions et autres opérations mixtes 945	100 000,00	100 000,00	200 000,00	-
Total général	44 275 835,00	1 100 000,00	45 375 835,00	2,48%

Les modifications proposées dans le cadre du budget supplémentaire portent sur les chapitres suivants :

Opérations financières – chapitre 943

Cette inscription de 1 M€ résulte de l'augmentation du rythme d'utilisation des lignes de trésorerie et des coûts engendrés par ses dernières.

Provisions et autres opérations mixtes – chapitre 945

L'évaluation du risque lié aux contentieux conduit à une inscription supplémentaire de provisions pour l'année 2024 d'un montant de +0,100 M€.

b. Les dépenses par nature

Le tableau ci-après présente l'évolution des inscriptions des dépenses réelles de fonctionnement du BS par chapitre nature. Elles portent sur une augmentation moyenne de 1,85 % soit 19,220 M€ portant ainsi les inscriptions BP+BS à 1,057 Md€ (PM : BP+BS 2023 : 1,027 Md€).

Chapitre	Libellé	BP 2024	BS 2024	BP+BS 2024	EVOL BP/BS %
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	93 536 447,25	4 382 500,00	97 918 947,25	4,69%
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	243 400 228,36	2 400 000,00	245 800 228,36	0,99%
014	Atténuations de produits	15 800 000,00		15 800 000,00	0,00%
016	APA	75 139 030,00	4 830 000,00	79 969 030,00	6,43%
017	RSA	46 047 000,00	800 000,00	46 847 000,00	1,74%
65	Autres charges de gestion courante* (hors 016 et 017)	534 695 872,72	6 707 500,00	541 403 372,72	1,25%
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	675 835,00		675 835,00	0,00%
66	Charges financières (hors 016 et 017)	28 000 000,00		28 000 000,00	0,00%
67	Charges spécifiques	35 000,00		35 000,00	0,00%
68	Dotations aux provisions et dépréciations (hors 016 et 017)	100 000,00	100 000,00	200 000,00	100,00%
Total		1 037 429 413,33	19 220 000,00	1 056 649 413,33	1,85%

○ **Le chapitre nature 011 - Les charges à caractère général : + 4,383 M€**

Elles s'élèvent à 93,536 M€ au BP 2024 et connaissent un réajustement au BS de +4,383 M€, (+4,69 %).

Chapitre nature 011		BP 2024	BS 2024	BP+BS 2024
930	Services généraux	37 833 337,00	3 280 000,00	41 113 337,00
931	Sécurité	2 970 000,00		2 970 000,00
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	3 782 679,00		3 782 679,00
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 958 617,00	170 000,00	4 128 617,00
934	Santé et action sociale	2 737 480,00	30 000,00	2 767 480,00
935	Aménagement des territoires	538 474,97		538 474,97
936	Action économique	939 674,28	70 000,00	1 009 674,28
937	Environnement	1 908 860,00	- 167 500,00	1 741 360,00
938	Transports	38 367 325,00		38 367 325,00
943	Opérations ventilées	500 000,00	1 000 000,00	1 500 000,00
Total		93 536 447,25	4 382 500,00	97 918 947,25

○ **Le chapitre nature 012 - Les charges de personnel et frais assimilés : + 2,400 M€**

Elles s'élèvent à 245,800 M€ au BP 2024 et portent sur un réajustement au BS de +2,400 M€ (+1 %).

Chapitre nature 012		BP 2024	BS 2024	BP+BS 2024
930	Services généraux	203 464 552,36	2 300 000,00	205 764 552,36
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	27 860 676,00	100 000,00	27 960 676,00
934	Santé et action sociale	6 125 000,00		6 125 000,00
937	Environnement	5 950 000,00		5 950 000,00
Total		243 400 228,36	2 400 000,00	245 800 228,36

Dans un souci de clarté, il convient de préciser que le 012 correspond à l'ensemble des charges de personnel hors celles afférentes à l'APA et au RSA. En effet, ces dernières sont comptabilisées sur les chapitres globalisés 016 (APA) et 017 (RSA).

○ **Le chapitre nature 016 – APA : + 4,830 M€ et chapitre nature 017 – RSA : + 0,800 M€**

Ces crédits portent sur les réajustements concernant les dépenses sur l'APA et le RSA.

○ **Le chapitre nature 65 Autres charges de gestion courante : + 6,163 M€**

Les autres charges de gestion courante constituent le premier poste de dépenses réelles de fonctionnement avec un volume global porté à 534,696 M€ au BP 2024.

L'augmentation opérée par le BS s'établit à 6,708 M€ soit une augmentation de 1,25 %. L'analyse croisée nature / fonction, consignée dans le tableau ci-dessous, permet de disposer de la volumétrie des inscriptions complémentaires portées au Budget supplémentaire.

Chapitre nature 65		BP 2024	BS 2024	BP+BS 2024
930	Services généraux	5 729 105,00	30 000,00	5 759 105,00
930-5	Fonds Européens	530 000,00	300 000,00	830 000,00
931	Sécurité	53 901 187,00		53 901 187,00
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	51 137 699,00		51 137 699,00
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	23 530 517,00	1 830 000,00	25 360 517,00
934	Santé et action sociale	95 857 490,00	4 450 000,00	100 307 490,00
935	Aménagement des territoires	-	97 500,00	97 500,00
936	Action économique	13 493 908,00		13 493 908,00
937	Environnement	39 326 989,72		39 326 989,72
938	Transports	31 632 818,00		31 632 818,00
943	Opérations ventilées	219 556 159,00		219 556 159,00
Total		534 695 872,72	6 707 500,00	541 403 372,72

On peut constater que les demandes du BS concernent notamment les secteurs :

- De la santé et l'action sociale : +4,450 M€ (hors APA et RSA) avec une majorité de crédits (2,5 M€) pour le programme 5151 relatif aux aides sociales à l'enfance ;
- De la culture, vie sociale, jeunesse et sports : +1,830 M€ dont 1,330 M€ pour la culture et 0,500 M€ pour le programme 4514 relatif au sport ;
- Des fonds européens : 0,300 M€ sont destinés au FSE et au FEDER.

○ **Les chapitres nature 68 : Dotation aux provisions & dépréciations : + 0,100 M€**

Les dépenses relatives à ce chapitre sont réajustées à hauteur de 0,100 M€.

Chapitre nature 68	BP 2024	BS 2024	BP+BS 2024
Dot, prov, pour risques fonctionnement courant 6815	100 000,00	100 000,00	200 000,00
Dot, prov, dépréciations actifs circulants 6817			-
Total	100 000,00	100 000,00	200 000,00

L'évaluation du risque lié aux contentieux conduit à une inscription supplémentaire de provisions pour l'année 2024 d'un montant de +0,100 M€.

2-2 Les dépenses réelles d'investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement est porté à **398,493 M€** dont **343,436 M€** en dépenses ventilées.

a. Les dépenses par chapitre fonctionnel

Les dépenses réelles ventilées d'investissement augmentent de **+12 M€** (+3,62 %) par rapport au BP 2024.

Chapitre fonctionnel	BP 2024	BS 2024	BP+BS 2024	% EVOL BP/BS
Services généraux - 900	16 021 000,00	-	16 021 000,00	0,00%
Gestion des fonds européens - 900-5	21 600 000,00	-	21 600 000,00	0,00%
Sécurité - 901	11 244 300,00	-	11 244 300,00	0,00%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage - 902	22 343 250,00	1 000 000,00	23 343 250,00	4,48%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs - 903	16 508 150,00	1 000 000,00	17 508 150,00	6,06%
Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) - 904	5 320 000,00	-	5 320 000,00	0,00%
Aménagement des territoires et habitat - 905	58 677 900,00	10 000 000,00	68 677 900,00	17,04%
Action Economique - 906	44 465 000,00	-	44 465 000,00	0,00%
Environnement - 907	28 256 700,00	-	28 256 700,00	0,00%
Transports - 908	107 000 000,00	-	107 000 000,00	0,00%
Total général	331 436 300,00	12 000 000,00	343 436 300,00	3,62%

Les inscriptions principales par grands secteurs :

- **Le chapitre 902 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage : +1 M€**

Programmes		BS 2024
4121	EPLE - Travaux de bâtiment	500 000,00
4129	Equipement général des EPLE	300 000,00
4211	Formation professionnelle Apprentissage	200 000,00
Total BS 2024 Chapitre 902		1 000 000,00

Ces crédits concernent notamment les opérations de travaux sur lycées et collèges.

- **Le chapitre 903 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : +1 M€**

Programmes		BS 2024
4423	Culture	500 000,00
4411	Patrimoine - Restauration	500 000,00
Total BS 2024 Chapitre 903		1 000 000,00

Les crédits complémentaires liés à ces deux programmes vont permettre de poursuivre les projets en cours de réalisation dans les domaines du patrimoine et de la culture.

- **Le chapitre 905 Aménagement des territoires et habitat : +10 M€**

Programmes		BS 2024
3133	Comité de massif	1 000 000,00
3142	Dotations aux communes rurales DQ-DE	7 000 000,00
3147	Fonds de solidarité territorial	1 000 000,00
3151	Habitat logement	1 000 000,00
Total BS 2024 Chapitre 905		10 000 000,00

L'inscription de crédits supplémentaires d'un montant total de +10 M€ sont inscrits au chapitre 905. Ces crédits concernent :

- le programme de dotations aux communes rurales DQ-DE (versements aux communes et EPCI),
- le programme du Comité de massif pour respecter les engagements pris compte tenu du fort taux de consommation actuel ;
- le Fonds de Solidarité Territoriale qui finance les opérations structurantes pour des communes de moins de 3 000 habitants ; des EPCI de moins de 12 000 habitants et des EPCI de plus de 12 000 habitants portant des projets pour des communes de moins de 350 habitants,

b. Les dépenses par nature

Structure des dépenses d'investissement :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des inscriptions des dépenses réelles d'investissement du BS par chapitre nature. Elles traduisent une augmentation moyenne de 3,37 %, soit 13 M€ portant ainsi les inscriptions BP+BS à 398 M€ (PM : BP+BS 2023 : 440 M€).

Chapitre nature	BP 2024	BS 2024	BP+BS 2024	EVOL BP/BS %
13 - Subventions d'investissement	20 000,00		20 000,00	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	54 256 931,00	1 000 000,00	55 256 931,00	1,84%
20 - Immobilisations incorporelles	16 933 430,00		16 933 430,00	0,00%
204 - Subventions d'équipement versées	156 546 210,00	11 500 000,00	168 046 210,00	7,35%
21 - Immobilisations corporelles	63 627 275,13	500 000,00	64 127 275,13	0,79%
23 - Immobilisations en cours	80 400 384,87		80 400 384,87	0,00%
26 - Participations et créances rattachées à des participations	8 550 000,00		8 550 000,00	0,00%
27 - Autres immobilisations financières	5 159 000,00		5 159 000,00	0,00%
Total général	385 493 231,00	13 000 000,00	398 493 231,00	3,37%

○ Le chapitre nature 204 Subventions d'équipements versées : + 11,500 M€

Chapitre nature 204	BP 2024	BS 2024	BP+BS 2024
Gestion des fonds européens 900-5	15 800 000,00		15 800 000,00
Sécurité 901	5 714 300,00		5 714 300,00
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 902	10 412 050,00	500 000,00	10 912 050,00
Culture ,vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 903	8 304 440,00	1 000 000,00	9 304 440,00
Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) 904	2 275 000,00		2 275 000,00
Aménagement des territoires et habitat 905	54 891 900,00	10 000 000,00	64 891 900,00
Action économique 906	33 635 000,00		33 635 000,00
Environnement 907	23 543 520,00		23 543 520,00
Transports 908	1 970 000,00		1 970 000,00
Total général	156 546 210,00	11 500 000,00	168 046 210,00

Les demandes complémentaires de ce chapitre nature pour le BS représentent un total de 11,500 M€, soit 88 % des inscriptions complémentaires du BS. Elles ciblent notamment les secteurs tels que l'aménagement des territoires avec +10 M€ dont 7 M€ pour les dotations aux communes, le secteur culturel et patrimonial (+1 M€) et l'enseignement (+0,500 M€).

○ Le chapitre 21 concernant les dépenses sous maîtrise d'ouvrage CdC : + 0,5 M€

Parmi les demandes complémentaires de dépenses sous maîtrise d'ouvrage CdC, sont prévus 0,500 M€ pour le financement des bâtiments scolaires.

D. Les autorisations de Programme et d'Engagement

Pour rappel, les autorisations pluriannuelles sont ventilées par programme. Chaque autorisation est caractérisée par les éléments suivants : année de vote, chapitre fonctionnel, programme lié et le montant prévu.

Une fois votée par l'assemblée délibérante, l'autorisation fait l'objet d'affectations et d'engagements pluriannuels. Comme indiqué dans le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse, la part des AE/AP votées mais non affectées au 31 Décembre de l'année de leur vote est annulée de façon

automatique. Une « décision modificative de gel » est générée et les montants communiqués à l'assemblée délibérante lors du vote du compte financier unique.

Les règles de caducité des engagements comptables résultent d'actes d'engagement. A ce titre, le toilettage initié en 2023 continue. C'est un acte primordial pour les autorisations devenues sans objet.

La sécurisation des stocks d'autorisations est un sujet majeur pour la Collectivité de Corse.

1. Les nouvelles autorisations de programme

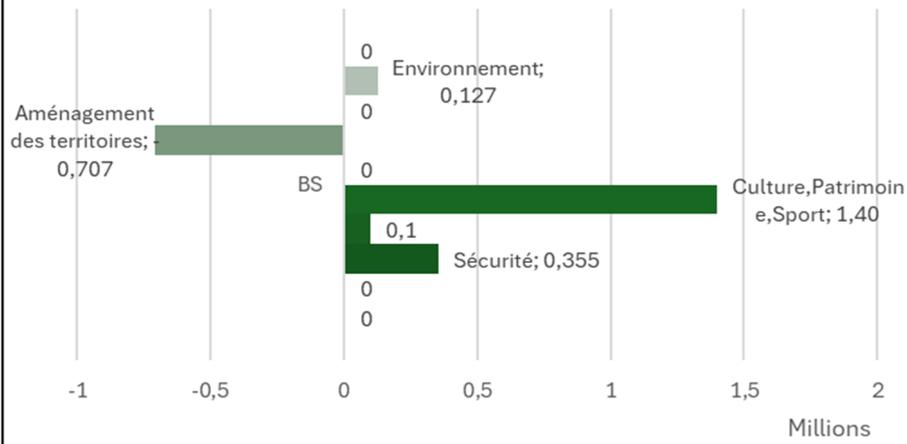
Au budget primitif 2024, le montant voté des AP était de 337,552 M€.

Au BS 2024, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'inscrire un montant de 1 275 685 €, comme précisé ci-dessous :

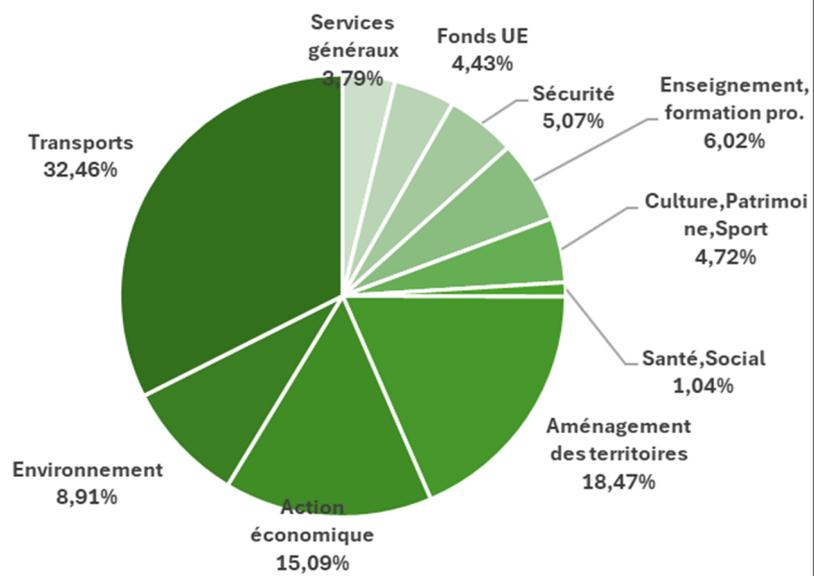
Chapitre	Voté BP 2024	Propositions BS 2024	TOTAL BP + Propositions BS 2024	BP + BS 2023 (rappel)	Evolution (%)	Evolution (€)
900	12 830 000,00	0,00	12 830 000,00	14 825 500,00	-13,46%	-1 995 500,00
9005	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00	29 000 000,00	-48,28%	-14 000 000,00
901	16 832 352,00	355 000,00	17 187 352,00	9 005 000,00	90,86%	8 182 352,00
902	20 300 000,00	100 000,00	20 400 000,00	43 636 000,00	-53,25%	-23 236 000,00
903	14 577 000,00	1 400 685,00	15 977 685,00	17 632 000,00	-9,38%	-1 654 315,00
904	3 530 000,00	0,00	3 530 000,00	15 670 000,00	-77,47%	-12 140 000,00
905	63 297 880,00	-707 000,00	62 590 880,00	71 371 341,00	-12,30%	-8 780 461,00
906	51 136 300,00	0,00	51 136 300,00	47 289 608,00	8,13%	3 846 692,00
907	30 048 120,00	127 000,00	30 175 120,00	41 769 000,00	-27,76%	-11 593 880,00
908	110 000 000,00	0,00	110 000 000,00	106 824 000,00	2,97%	3 176 000,00
TOTAL	337 551 652,00	1 275 685,00	338 827 337,00	397 022 449,00	-14,66%	-58 195 112,00

Le détail des inscriptions par programme est consigné dans la délibération de programme jointe au document budgétaire, ainsi que dans la maquette M57.

Répartition des AP (BS)



Répartition des AP (BP+BS)



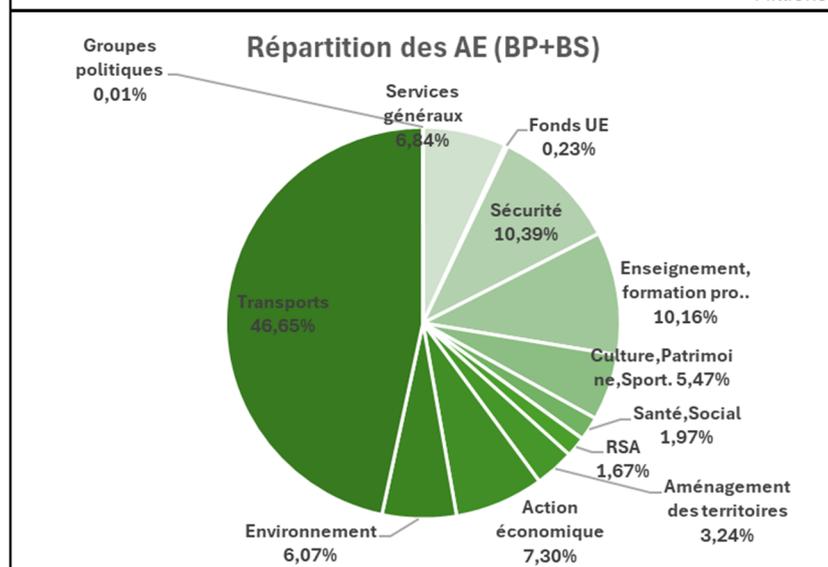
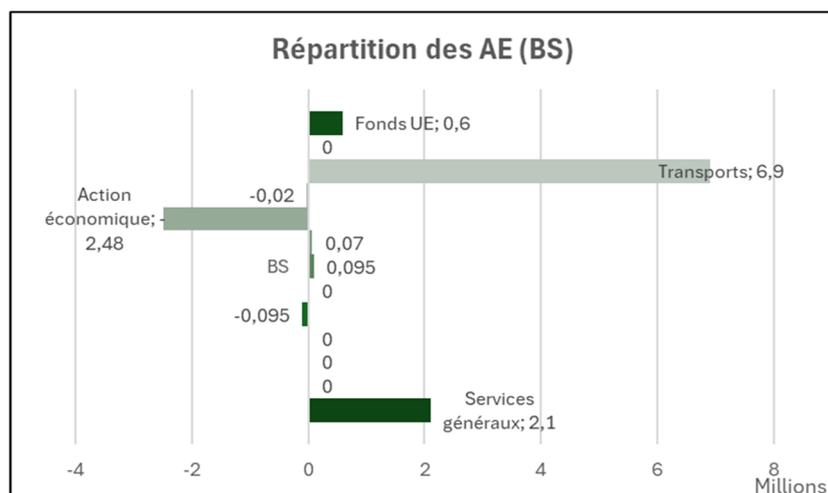
2. Les nouvelles autorisations d'engagement

Au budget primitif 2024, le montant voté par l'assemblée délibérante était de 547,692 M€.

Il est proposé aux conseillers une nouvelle inscription d'autorisations d'un montant de 7 170 000 €, comme précisé ci-dessous :

Chapitre	Voté BP 2024	Propositions BS 2024	TOTAL BP + Propositions BS 2024	BP + BS 2023 (rappel)	Evolution (%)	Evolution (€)
930	35 844 155,00	2 100 000,00	37 944 155,00	63 018 500,00	-39,79%	-25 074 345,00
9305	660 000,00	600 000,00	1 260 000,00	800 000,00	57,50%	460 000,00
931	57 645 187,00	0,00	57 645 187,00	56 719 340,00	1,63%	925 847,00
932	56 400 000,00	0,00	56 400 000,00	116 837 000,00	-51,73%	-60 437 000,00
933	30 375 000,00	0,00	30 375 000,00	29 806 000,00	1,91%	569 000,00
934	11 038 400,00	-95 000,00	10 943 400,00	9 880 903,00	10,75%	1 062 497,00
9343	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
9344	9 154 299,00	95 000,00	9 249 299,00	3 672 302,00	151,87%	5 576 997,00
935	17 901 961,00	70 000,00	17 971 961,00	12 566 000,00	43,02%	5 405 961,00
936	42 972 664,00	-2 480 000,00	40 492 664,00	40 682 850,00	-0,47%	-190 186,00
937	33 700 118,00	-20 000,00	33 680 118,00	33 585 000,00	0,28%	95 118,00
938	251 924 159,00	6 900 000,00	258 824 159,00	266 777 159,00	-2,98%	-7 953 000,00
944	75 600,00	0,00	75 600,00	75 600,00	0,00%	0,00
TOTAL	547 691 543,00	7 170 000,00	554 861 543,00	634 420 654,00	-12,54%	-79 559 111,00

Le détail des inscriptions par programme est consigné dans la délibération de programme jointe au document budgétaire, ainsi que dans la maquette M57. Les principales inscriptions concernent :



Chapitre 938 – transport : 6,9 M€ sur le chapitre transports relatifs aux achats de flux aériens votés par l'Assemblée de Corse en mai 2024 (délibération n°24/064 AC) dans le cadre du renforcement, de l'élargissement et de l'annualisation des liaisons aériennes à destination de la Corse.

Il s'agit de mettre en œuvre la passation de contrats de concession de service de transport aérien, selon des modalités correspondant aux divers impératifs et spécificités de la Corse. Ce projet vise non seulement à renforcer la desserte aérienne de la Corse, mais également à promouvoir une gestion responsable et durable du tourisme insulaire.

Chapitre 930 – Services généraux : 2,1 M€ destinés notamment aux AE nécessaires pour les marchés informatiques et cela afin d'assurer la continuité des prestations de maintenance, d'abonnement de télécommunication, d'abonnements « Microsoft »).

La continuité de ces prestations nécessite un engagement au cours du dernier trimestre 2024 pour des dépenses 2025.

E. La dette de la Collectivité de Corse

Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de la dette de la Collectivité de Corse s'élève à 1 044 735 352 € avec les caractéristiques suivantes :

Encours de dette	1 044 M€
Taux moyen	2,79%
Durée de vie résiduelle	18 ans et 8 mois
Durée de vie moyenne	10 ans et 1 mois
Nombre de ligne de prêt	83

- (1) *Taux moyen* : cette notion de taux moyen est à comparer en fonction de la durée résiduelle de la dette et du niveau des taux de la période
(2) *Durée de vie moyenne* : durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement

Pour rappel, l'emprunt d'équilibre voté au budget primitif 2024 s'établissait à 118 845 912 € et se maintient à ce niveau pour l'exercice.

F. Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre comprennent les opérations patrimoniales (chapitre 925), les opérations de transferts entre section ainsi que l'autofinancement de l'exercice.

Les opérations patrimoniales (chapitre 925) : 80 M€

Les opérations patrimoniales d'ordre budgétaire sont des opérations ne générant pas de flux financiers. Elles sont équilibrées en recette et en dépense et n'impactent ni le résultat global, ni la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Elles se décomposent comme suit :

80 M€, correspondant aux écritures budgétaires prévues dans le cadre de la comptabilisation d'emprunt assorti d'une phase de mobilisation :

- Débit du compte 16449 par le crédit du compte 16441 : transport du solde
- Débit du compte 16441 par le crédit du compte 1641 : transformation du contrat CLTR en contrat classique (40 M€) à la fin de la période de mobilisation.

Ces opérations nécessitent l'ouverture de crédits budgétaires mais n'entrent pas dans le calcul de l'équilibre réel.

Les opérations de transfert entre sections (chapitres 926/946) :

- *Les opérations d'amortissement* : au BS 2024, présentent un solde prévisionnel de 118 M€ relatif à la neutralisation des charges d'amortissement d'un montant de 118 M€ (comptes 77681 et 198).
- *Le virement de section (chapitre 951 et 953)*

Il concourt à l'équilibre des sections, l'excédent des recettes de fonctionnement permettant de financer les dépenses d'investissement.

Le virement de section du présent BS s'élève à 126,700 M€.

L'ensemble de ces opérations permet de déterminer l'autofinancement dégagé par le BS 2024 soit 8,7 M€.

Il est composé de l'ensemble des opérations d'ordre comptabilisées aux chapitres 926/946 ainsi que du virement de section à section.

G. Affectation du résultat

L'instruction comptable M57 précise qu'après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante affecte ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section d'investissement et, le cas échéant, pour son solde, au financement de la section de fonctionnement.

La décision d'affectation porte sur le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget principal qui a été clôturé au 31/12/2023, soit **176 178 622,05 €**. Cet excédent est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement de **160 408 563,28 €**.

Il est proposé à l'assemblée délibérante dans le cadre du BS 2024 et de ses orientations politiques :

- D'affecter ce résultat par l'inscription d'une recette d'un montant de **160 408 563,28 €** au compte 1068 chapitre 922 en dotation complémentaire de la section d'investissement ;
- D'inscrire le résultat excédentaire, soit **15 770 058,77 €**, en excédent de fonctionnement reporté 002.

CONCLUSION

Il vous est proposé de bien vouloir :

- Inscrire en excédent de fonctionnement reporté la somme de **15 770 058,77 €** ;
- Affecter l'excédent de fonctionnement au financement de la section d'investissement pour un montant de **160 408 563,28 €** inscrit au compte 1068 du chapitre 922 ;
- Adopter le Budget Supplémentaire de l'exercice 2024 arrêté à **517 328 563,28 €** en dépenses et en recettes ;
- Adopter, le montant des autorisations de programme ouvertes sur la section d'investissement s'élevant à **1 275 685 €** et un montant des autorisations d'engagement de **7 170 000 €** pour le Budget supplémentaire 2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.